

L'an deux mil vingt-six, le 22 juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de
Monsieur BLONDEAU Gaël

Etaient présents : M. BLONDEAU Gaël, Mme BEAUVAIS Séverine, M. PRENANT Thierry, Mme PARMENTIER Sylvie, Mme BARANGER Nicole, Mme PROVENZANO Brigitte, M. BOUET Jean-Charles, Mme DUPUIS Cécile, M. LÉVÊQUE Erwan, M. GUÉRIN Bastien, M. CHESTIER Fabrice, Mme VINCENT Stéphanie.

Absents : M. GAUDIN Yves, Mme WYSOCKI Léa, excusés et Mme HEURTEMATTE Mélodie pouvoir à M. LÉVÊQUE Erwan.

M. GUÉRIN Bastien a été élu secrétaire de séance

Les élus présents approuvent le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal.

I. DÉLIBÉRATIONS

-modification du tableau des effectifs : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il indique qu'un poste de rédacteur à temps complet avait été créé, il y a quelque temps, afin d'anticiper l'avancement de grade d'un agent de la collectivité.

Cet agent ayant désormais obtenu son avancement de grade, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en indiquant que le poste de rédacteur à temps complet est pourvu et en supprimant le poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet, devenu vacant à la suite de cette nomination.

Par ailleurs, il convient également de mettre à jour le tableau des effectifs en précisant que les deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet sont désormais pourvus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ces modifications du tableau des effectifs.

-délibération emploi permanent : Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des besoins liés à la continuité du service public, décide d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels lorsque cela est nécessaire afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité ou d'assurer le remplacement temporaire d'agents titulaires ou contractuels absents, ainsi qu'en cas de vacances temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un titulaire. Le Maire est habilité à fixer les modalités de ces recrutements dans le respect des dispositions du Code général de la fonction publique. Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

-Modification de la composition de la commission scolaire – jeunesse : Mme Brigitte PROVENZANO, conseillère municipale, fait part de sa volonté d'intégrer la commission scolaire - jeunesse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande à l'unanimité des membres présents.

En conséquence, Mme Brigitte PROVENZANO est intégrée à la commission scolaire - jeunesse à compter de la présente séance.

II. QUESTIONS DIVERSES

-présentation WeDelib : La secrétaire de mairie informe les membres du Conseil municipal que, à compter de la prochaine séance, les convocations seront transmises via la plateforme sécurisée **WeDelib**, conformément aux règles applicables aux envois dématérialisés. Un compte sera créé pour chaque conseiller à partir de l'adresse électronique communiquée en début de mandat. Les élus devront activer leur compte, consulter les convocations sur la plateforme et indiquer leur présence ou leur absence. En cas d'absence, la plateforme permettra de signaler la désignation d'un mandataire, sans toutefois dispenser de remettre un pouvoir signé. Une assistance sera proposée aux conseillers qui rencontreraient des difficultés lors de la première utilisation.

-compte-rendu réunion mission locale : Le Conseil municipal entend un compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec la Mission Locale. Mme Brigitte PROVENZANO présente les missions et les actions proposées par la Mission Locale en faveur des jeunes. Elle expose les possibilités de collaboration avec la commune et évoque

différentes actions qui pourraient être envisagées, telles que le fléchage des parcours de randonnée, la réalisation de petites missions administratives ou techniques en fonction des besoins des services municipaux, ainsi que la préparation et la distribution des colis de Noël.

Elle souligne également l'intérêt de renforcer la communication auprès des jeunes afin de mieux faire connaître les dispositifs, les services et les accompagnements dont ils peuvent bénéficier.

-contrat de maintenance extincteurs : Le Maire rappelle au Conseil municipal que les extincteurs installés dans les différents bâtiments communaux doivent faire l'objet d'une vérification annuelle obligatoire.

Jusqu'à présent, ces contrôles étaient réalisés par la société Perspective, retenue dans le cadre d'un marché groupé lancé par la Communauté de communes il y a plusieurs années.

Le Maire indique que, depuis quelque temps, des difficultés sont rencontrées avec cette entreprise, notamment des délais d'intervention importants nécessitant de nombreuses relances pour obtenir un passage dans les délais prévus.

Il a donc demandé à la secrétaire de mairie de solliciter une proposition auprès de la société MOREAU Extincteur. La commune a reçu une offre de contrat de maintenance de cette société, dont le montant est inférieur à celui proposé précédemment.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a fait usage de ses délégations et a signé le contrat avec la société MOREAU Extincteur.

La première intervention de contrôle des extincteurs par cette société est prévue le jeudi 23 juillet.

-compte-rendu réunion entente musicale du beunois : Les élues membres de la commission de l'Entente Musicale du Beunois étant indisponibles le jour de la réunion, Mme Sylvie PARMENTIER les a remplacées et présente au Conseil municipal un compte rendu de celle-ci.

Elle indique qu'il n'y a pas de changement significatif par rapport à l'année dernière. Toutefois, une nouvelle proposition a été présentée : la mise en place d'un **Jardin musical** destiné aux enfants à partir de 1 an.

Cette activité permettrait aux tout-petits de découvrir les instruments de musique par la manipulation, d'écouter des comptines et de participer à des activités telles que des contes musicaux.

Mme Sylvie PARMENTIER propose de diffuser une information sur PanneauPocket afin de faire connaître cette nouvelle activité.

Les membres du Conseil municipal souhaitent toutefois disposer d'un délai de réflexion avant de se prononcer, afin de s'assurer que cette nouvelle proposition ne porte pas préjudice à l'école de musique de la commune.

-Report du feu d'artifice du 13 juillet 2026 : Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des conditions météorologiques liées à la canicule, le feu d'artifice prévu le 13 juillet 2026 n'a pas pu être tiré.

Il informe le Conseil municipal des conditions financières proposées par le prestataire en cas de report :

- le feu d'artifice reste facturé à la date de tir initialement prévue pour un montant de 4 550,62 € HT ;
- en cas de report du spectacle dans l'année en cours, aucun frais supplémentaire ne sera appliqué ;
- en cas de report du spectacle en 2027, des frais de report correspondant à 30 % du montant de la prestation, soit 1 365 € HT, seront facturés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil municipal quant à l'opportunité de reporter le feu d'artifice et à la date à retenir.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de reporter le tir du feu d'artifice au 6 décembre 2026, à l'issue du marché gastronomique et artisanal. Ce report, réalisé avant la fin de l'année, n'entraînera aucun coût supplémentaire pour la commune.

Les membres du Conseil municipal conviennent également qu'une réflexion devra être engagée pour les années à venir. En effet, les épisodes de fortes chaleurs étant de plus en plus fréquents durant la période estivale, le risque d'annulation du feu d'artifice devient trop important. Il conviendra donc d'étudier d'autres solutions d'animation ou de célébration, plus adaptées à ce contexte

-marché gastronomique et artisanal : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché gastronomique et artisanal, créé il y a bientôt 11 ans par Mme Stéphanie VINCENT, alors adjointe au Maire, se tiendra le dimanche 6 décembre 2026.

Comme les années précédentes, cette manifestation sera organisée par la commune, sous la responsabilité de Monsieur le Maire et de Mme Stéphanie VINCENT.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec la société chargée du feu d'artifice afin de connaître l'heure précise du tir. En conséquence, le marché gastronomique et artisanal, qui se termine habituellement à 17 h 30,

sera exceptionnellement prolongé jusqu'à l'heure du feu d'artifice afin de permettre aux visiteurs de profiter pleinement de cette animation.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il convient de désigner l'association qui sera chargée d'assurer la restauration et la buvette lors de cette manifestation. Il est proposé que l'association retenue communique en amont le repas qu'elle souhaite proposer ainsi que son tarif. Ces informations pourront être intégrées au dossier d'inscription des exposants, afin que ceux-ci puissent réserver leurs repas dès leur inscription. Cette organisation pourrait permettre d'augmenter le nombre de repas vendus.

- évènements : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les événements pour lesquels des inscriptions sont encore attendues, notamment l'invitation à l'occasion de l'anniversaire de la société Parenthèse.

Il informe également le Conseil municipal que la visite de l'Assemblée nationale, proposée par Monsieur le Député Anthony BROSSE, affiche désormais complet. Il n'est donc plus possible de s'y inscrire.

- passage du jury du fleurissement : Monsieur Thierry PRENANT informe le Conseil municipal que le jury du fleurissement passera sur la commune durant la semaine du 17 août 2026.

Il précise que le dossier de fleurissement a été transmis en amont. Celui-ci présente le parcours qui sera effectué par le jury le jour de la visite, des photographies de la commune ainsi que les projets proposés par les agents communaux.

À l'issue du passage du jury, une réunion de la commission Fleurissement sera organisée afin d'établir un bilan de cette visite et de commencer à préparer le prochain passage, prévu dans trois ans.

À cette occasion, une réflexion sera également engagée sur la possibilité de relancer le concours communal de fleurissement destiné aux particuliers, afin de favoriser l'embellissement de la commune et de renforcer la participation des habitants.

- carnaval : Le Conseil municipal est informé de la réception en mairie d'un mail de l'Association des Parents d'Élèves du SIRIS de Nancray concernant le souhait de renouveler le carnaval organisé conjointement avec la commune de Saint-Michel, qui avait rencontré un vif succès.

L'association propose d'élargir ce projet aux communes du regroupement afin de renforcer son caractère fédérateur, notamment par la participation à la réalisation de chars, de décorations ou toute autre proposition permettant de construire un projet commun au bénéfice des écoles.

Cette proposition a été transmise au comité des fêtes, en charge de l'organisation du carnaval sur la commune, afin qu'il puisse prendre contact avec l'association et étudier les possibilités de participation à ce projet.

Le conseil municipal est favorable à ce rassemblement.

- Gestion des chats errants sur la commune : Le Conseil municipal est informé de la prise en charge de plusieurs chats errants retrouvés rue des Vignes 2 femelles et 6 chatons sevrés. Mme Mélodie HEURTEMATTE a accompagné ces animaux chez son vétérinaire. Les plus jeunes chats ont été pris en charge par une association, tandis que les deux femelles adultes ont été identifiées, stérilisées puis relâchées sur la commune en tant que chats libres. Le Conseil municipal constate que ce type de situation est de plus en plus fréquent et qu'il convient de mettre en place les mesures nécessaires afin de limiter la prolifération des chats errants. Mme Mélodie HEURTEMATTE indique avoir obtenu les coordonnées de l'association 30 Millions d'Amis. Une convention pourrait être envisagée avec cette association afin de permettre une participation à la stérilisation des chats libres présents sur la commune. Le maire est chargé de contacter l'association.

- demande création arrêt de bus : Le Conseil municipal est informé qu'un courrier a été adressé le 16 juillet 2026 concernant une demande de création d'un arrêt de car scolaire au niveau de la Rive du Bois, sur la commune de Chambon-la-Forêt.

Cette demande est motivée par l'évolution prévisible des effectifs scolaires, avec plusieurs élèves du secteur concernés par le transport vers le lycée Duhamel du Monceau à compter de la rentrée 2026 et une augmentation attendue des effectifs dans les années suivantes.

La création de cet arrêt permettrait de faciliter l'accès au transport scolaire pour les élèves concernés et d'améliorer leurs conditions de déplacement quotidien. La demande sollicite l'étude de la faisabilité de cet aménagement au regard des besoins identifiés.

- Installation d'un food truck de pizzas : Le Conseil municipal est informé d'une demande d'installation d'un food truck proposant des pizzas les lundis soir sur la commune. Il est précisé qu'il s'agit d'un commerce ambulant autonome ne nécessitant pas de raccordement aux équipements communaux. Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal accepte cette installation et charge Monsieur le Maire de procéder à la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public avec le gérant du food truck.

-le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 septembre 2026.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H50
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers